

CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

Le citoyen Dherzelle ET M. H. DESCHAMPS

Voici la lettre que nous a adressée le citoyen Dherzelle en réponse aux attaques dont il a été l'objet de la part de M. Deschamps :

Roubaix, 16 décembre.

Citoyen Rédacteur, Comme mes collègues Aubulle, Demailly, Deletré et divers autres, je suis depuis des années insulté par le sieur Deschamps qui m'accuse imbecilement d'avoir volé de la viande au Fourneau économique.

A une séance du Conseil, au mois de juillet 1893, comme M. Branquart disait des bêtises, je le relevai verbalement et c'est alors que ce nouvel allié du sieur Deschamps lança contre moi l'accusation ridicule qui fut ensuite imprimée dans le *Tribun*.

Je répondis à Branquart comme il le méritait à la séance suivante, où je n'avais pu me rendre, cet hypocrite individu tout en m'appelant « son ami » gros comme le bras demanda une enquête sur le fait qu'il m'avait reproché.

On fit remarquer au sieur Branquart qu'il aurait au moins dû attendre ma présence pour renouveler au débat semblable. Il insista pas et l'incident fut clos par le maire avec l'assentiment de tout le conseil.

La fonction que je remplissais au Fourneau économique consistait à surveiller de 11 heures à 1 heure et quelques fois 2 heures la distribution des aliments.

Je ne suis pas riche mais je suis toujours été un honnête travailleur, je puis le prouver, et le sieur Deschamps ne pourrait pas en dire autant ; il aurait fallu que je sois devenu fou pour commettre le vol que l'on me reproche. D'ailleurs, pas plus en 1893 qu'aujourd'hui, je n'attendais après les aliments du fourneau économique pour manger à ma faim.

Voici enfin la copie d'une lettre qui a été écrite au Maire au sujet de l'accusation de Branquart contre moi :

Monsieur le Maire de Roubaix, Nous, soussignés, affirmons que pendant le temps qu'il a rempli les fonctions de chef au Fourneau économique ou nous étions employés, M. le conseiller Dherzelle n'a jamais soustrait de viande à son profit.

Il a usé d'un droit et rempli un devoir en donnant aux aliments distribués afin de s'assurer de leur qualité et ce prélevement est si insignifiant qu'il faut être de la plus mauvaise foi pour le lui reprocher.

Nous certifions que M. Dherzelle s'est acquité avec le plus grand souci des intérêts des travailleurs de la mission que lui avait confiée le Conseil municipal.

Cette lettre est signée de trois employés du fourneau économique qui auraient témoigné de même certainement devant le tribunal si je n'avais craint de m'abaisser en poursuivant le sieur Deschamps.

Je vous prie de publier cette lettre, citoyen Rédacteur et de dire au sieur Deschamps qu'il peut continuer à bavarder tout à son aise. Ce n'est pas ce qui me salira.

DHERZELLE, Conseiller municipal ouvrier.

Les Amis de M. Deschamps

Les sieurs Boucher et Detolenaere, les individus que M. Deschamps a lancés dans mes jambes dans le but de couvrir sa fuite, se trompent s'ils espèrent que je vais descendre jusqu'à discuter avec eux.

Le public est fixé à leur égard. Inutile de leur en débattre.

Si j'ai plaidé « La Croix » et à « L'Avenir » d'accueillir leur prose, libre à nos confrères.

« La Croix » peut même pour la circonstance déterminer le titre de « citoyen » au sieur Detolenaere qui a perdu ses droues civiques, à la suite de sa condamnation pour vol.

On prend ses collaborateurs où l'on peut. Quant à Boucher qui prétend que j'ai dit contre lui des choses odieuses et qui déclare avoir payé à l'imprimerie ouvrière de Lille une somme de 15 francs pour les imprimés qu'il y a fait faire en mai 1894, je le prévins que je tiens à sa disposition des documents qui établissent sa culpabilité à l'égard de l'imprimerie ouvrière et du comité de Croix.

Maintenant, s'il veut encore ergoter, qu'il le fasse. Je déclare, quant à moi, que je ne répondrai plus aux individus derrière lesquels M. Deschamps essaye de se cacher.

Est-ce M. Deschamps que j'ai affaire. Je ne laisserai pas dévier la débâcle. Il faudra que d'une façon ou de l'autre il me rende raison de ses infâmes calomnies.

L. BAILLEUL.

Conseil municipal.

Le Conseil municipal se réunira ce soir, à 8 heures 1/2, à la Mairie, pour délibérer sur les questions suivantes :

1. Révision du budget communal ; états de sommes recouvrables.

2. Rénovations communales ; assurances diverses.

3. Voirie municipale ; chalets de nécessité et bains populaires ; proposition de M. Franck-Duboulog.

4. M. rue Dombasle, demande de classement et de mise en état de viabilité.

5. M. place Napoléon, réclamations, réclamation de M. Bourdeau, demande d'autorisation d'aller devant le Conseil d'Etat.

6. M. réclamation de M. Allart et Cie, demande d'autorisation d'aller devant le Conseil d'Etat.

Rapports des commissions. — 7. Création d'un bureau de consultations judiciaires gratuites (M. Moret).

8. Création de dispensaires de quartiers et d'un service d'ambulances urbaines (M. Lepers).

9. Création d'emploi pour le service électoral de la mairie (M. Wichart).

10. Hospices : comptes administratifs et de gestion de 1894, budgets supplémentaires de 1895 et budget primitif de 1896 ; avis du Conseil municipal.

11. Fêtes publiques ; crédit supplémentaire. (M. Coudelet).

12. Promesses et Jarrais ; crédit supplémentaire. (M. Deltaires).

13. Cimetières communaux ; drainage des carrés numéros 3, 4 et 14. (M. Moret).

14. Voirie municipale ; ruis des Trois-Ponts, construction d'un tronçon d'égoût sous la traversée du chemin de fer de Somain à Tourcoing. (M. Wichart).

15. Budget primitif de 1896. (M. A. Moret).

16. Secours et subsides, institution des jeunes aveugles de Roubaix ; demande de bourse en faveur du jeune Charles Picavet. (M. Wichart).

Nous remercions compte demain de cette réunion.

En constatant une courtoisie.

Un ouvrier taylorien, Auguste Vanmercke, âgé de 50 ans, demeurant rue de Mausebeugue, cour Louridan, 7, a été hier matin, victime d'un accident, à l'usine où il travaillait, chez Scrépel Toussaint, rue des Filatures.

En voulant remettre une courtoisie sur une poutre, il était tombé sur une échelle. Par suite d'un faux mouvement il tomba d'une hauteur de 4 mètres et se fit des contusions multiples.

Il a été admis à l'hôpital.

Accident Grand-Place.

Mercredi vers 9 h. 45 du soir, le nommé Désiré Gheyens, homme de peine, âgé de 54 ans, demeurant rue des Tuilleries, cour Lecomte, est tombé si malheureusement Grand-Place, qu'il s'est fracturé la cheville de la jambe droite.

Un agent l'a conduit au poste, où un docteur requis est allé lui donner des soins. Il a ensuite été conduit à l'hôpital.

Vol d'oranges.

La nuit dernière on s'est introduit dans la baraque de Mme Delaere, qui vend des pommes de terre frites rue de la Gare, près de la place Chaveau.

Des oranges, des bonbons, pour une valeur de trois francs, ont été volés. Une enquête est ouverte.

Étève à désinfection.

Hier après-midi, l'étève à désinfection est allée à l'école maternelle de la rue Pierre-de-Roubaix. Elle a désinfecté toutes les pièces.

C'est une mesure préventive contre toute maladie. Nous ne pouvons que l'approuver et nous souhaitons qu'on ne s'en tienne pas là.

Un accident dans une usine.

Un accident est survenu hier à l'usine Brocay, rue St-Maurice. Un ouvrier teinturier, Adhémar Gras, âgé de 25 ans, est tombé si malheureusement qu'il s'est fait une plaie contuse au coude et à l'épine dorsale.

Adhémar Gras, qui demeure place du Trichon, sera forcé de subir une incapacité de travail de huit jours environ.

Pour la verrerie aux verriers.

Dimanche prochain 22 décembre, une soirée chantante est organisée chez le citoyen Charles Mors, à l'instigation de M. de la rue Darbo, par un groupe d'amis, au bénéfice de la verrerie aux verriers.

Nous ne pouvons que féliciter ces citoyens de leur bonne œuvre et engager nos amis à assister nombreux à cette soirée.

Décès à pierrots.

Dimanche prochain jeudi suivant, il y aura chez le citoyen Henri Ramon, estaminet du Nouveau-Manche-à-Balai, rue Pierre-de-Roubaix prolongée, une ducasse à pierrots.

Avis à tous.

COMMUNICATIONS ET AVIS DIVERS

Roubaix. — La Solidarité ouvrière. — Les membres de la Chorale sont priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu aujourd'hui vendredi 20 décembre, chez le citoyen Jean-Baptiste Wilfart, Grande-Rue, 335.

Hem. — Le groupe Les Eclairiers d'Hem se réunira dimanche 22 décembre, à sept heures du soir, chez Jules Dujardin, au petit Lannoy.

Tous les adhérents sont priés de se munir de leur carte. Présence indispensable.

Section roubaixienne.

Les membres du Parti Ouvrier sont priés de se réunir dans leurs groupes respectifs, le samedi 21 courant, à huit heures du soir. Ordre du jour : question urgente.

Lannoy.

On nous prie d'insérer les lignes qui suivent :

LETTRE OUVERTE

A MONSIEUR LE DOYEN DE LANNOY

Par simple curiosité, je suis allé dimanche dernier à la messe. Ce n'est pas sans quelque impatience que j'ai pu vous écouter.

Vous avez été élevé contre une décision de la direction des Ecoles — décision trouvée excellente par tous, tendant à la création d'associations récréatives, dans chaque école.

Vous avez osé dire du haut de votre chaire ou ne devrais pas faire entendre que des vérités, que dans ces associations les enfants apprendraient à oublier Dieu.

Puis vous avez parlé de catéchisme et d'histoire sainte. Laissez-moi vous dire que ce n'est pas par ces choses qu'on apprend aux enfants à devenir des hommes et d'honnêtes citoyens. Ce n'est pas cela qu'il faut pas plus que vos patronages où l'on donne à boire aux enfants qui n'ont pas encore atteint l'âge de discernement.

Pourtant vous regardez le calvaire comme un lieu de débauche, vous allez jusqu'à maudire ceux qui le fréquentent. Mais votre patronage n'est-il pas un enfer ? Je suis après avoir passé ma jeunesse, ce qui s'y passe et j'affirme que ce qui s'y passe laisse bien à désirer.

Je reconnais que vous ne manquez pas d'aplomb, quand vous dites que les écoles laïques sont des lieux immoraux. Mais dites-moi, l'instruction et la moralité données dans vos congrégations sont-elles pures ? Est-ce qu'il ne me serait pas permis de vous rappeler les exploits du frère Gustin, ce satyre qui fit verser tant de larmes aux parents des enfants, ses victimes ?

Si j'ai tenu à appeler votre attention sur ce sujet c'est afin de diminuer votre cynisme. Mais je crois que mes appels seront vains. Vous constaterez que chaque jour le pouvoir de l'Eglise se détend. Votre domination à vous, prêtres, diminue. Par vos mensonges et par vos calomnies, vous essayez de rattraper cette force du passé qui vous échappe, la direction des consciences.

Laissez-moi vous dire : vos efforts seront inutiles. Tout fait prévoir, du reste, que bientôt nous assisterons à l'effondrement complet du jésuitisme.

Un lannoyen.

Lannoy. — Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira le mardi 22 décembre prochain à 8 heures du soir en la salle des délibérations à la Mairie. Ordre du jour : Questions diverses.

Croix. — Conférence sur Madagascar. Dimanche prochain, à 4 h. 1/2 du soir, M. Evillat fera, dans la salle des fêtes, une conférence sur Madagascar.

Pendant la conférence de nombreuses projections seront faites par M. Quinchon. Les dames sont admises.

Watrelos. — Réunion du conseil municipal. — Le conseil municipal de Watrelos, se réunira le lundi 23 décembre prochain à six heures du soir en la salle des délibérations à la mairie. Ordre du jour : 1. Demande d'augmentation de l'effectif de la gendarmerie.

2. Communication d'une lettre de M. le Préfet du Nord. 3. Augmentation de la police. 4. Rapport de la commission des finances.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Roubaix. — La société colombophile l'Aigle, établie chez M. Achille Renard, angle des rues du Grand-Chemin et de l'Épéule a l'honneur d'informer les amateurs qu'elle fera sa deuxième exposition de pigeons voyageurs le dimanche 22 décembre. L'exposit sera M. Desobry.

Cet amateur exposera une belle série de noir écailles provenant du pigeonier de M. Marsy, dont les succès ont été remarquables par ses nombreux prix qu'il a obtenus. Tous les sujets de M. Desobry seront aussi exposés et feront l'admiration de tous les amateurs. Plus qu'il a remporté bien des prix sur les longs concours ainsi que sa belle femelle noire qui a été si souvent primée.

TOURCOING

ACCIDENT GRAVE

Mercredi soir, vers 4 heures 1/2, le nommé Justin, 61 ans, tissierant chez M. Mathon-Durille, boulevard Gambetta, sortait de l'usine et s'apprêtait à traverser la chaussée.

Voulant se garer du tramway qui venait de Roubaix, il recula et fut jeté à terre par le cheval de M. A. Dujardin, inarchand de charbons à Roubaix. Une des roues du camion lui passa sur le corps.

Justin fut aussitôt relevé et transporté chez M. Dumortier où il reçut les soins du docteur Dazin, de Roubaix.

Le blessé porte une plaie profonde à la tête et à une côte fracturée en 2 endroits. Son état a été jugé très grave.

Il a été transporté en voiture à son domicile, à Mouvaux.

Mort subite.

Le nommé Edmond Decat, charpentier, travaillant pour le compte de M. Laboussie, entrepreneur, rue des Carliers, et occupé au peignage veuve Fouan, est tombé subitement mort, hier soir, vers 5 heures et demi, après d'un escalier qu'il s'était précipité à monter.

Le docteur Guisset qui fut appelé s'efforça en vain de ramener à la vie le malheureux qui avait succombé à une embolie.

Decat qui est marié, ressentait depuis quelques jours des suffocations et avait déjà tombé dans le courant de la semaine dernière.

Le corps a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

Une glace brisée.

Hier matin vers 11 heures 1/2 une voiture appartenant à Vromant Henri, horticulteur, rue de la Croix-Rouge stationnait sur la Grande-Place en face de la maison Lecat, épicière.

Le garde du cheval avait confié à un gamin de 11 ans, le nommé Jules Lambrecht.

Le cheval étant venu à reculer, le derrière de la voiture tomba dans une des glaces de la vitrine de M. Lecat. Cette glace qui s'est brisée avait une valeur de 150 fr. Il y a assurance.

Adjudication.

Hier a eu lieu à la mairie de Tourcoing, l'adjudication des fournitures pour les travaux de l'ébouage. M. Emile Leblan a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 15 fr. 50 pour cent.

La dépense est évaluée à 10 fr. 50.

Bris de clôture, ivresse et tapage.

Le nommé Boucly Julien a été mis en arrestation sous l'inculpation de bris de clôture, ivresse et tapage. Cet individu était entré à l'estaminet tenu par la veuve Cardon, rue de Roubaix. Sur le refus de lui servir à boire il insulta sa patronne. On le mit dehors et notre homme se mit à donner des coups de pied sur la porte et à briser les carreaux de la devanture.

Morsure par son chien.

Le nommé Morin, 49 ans, soigneuse, travaillant chez M. Charles Six, a eu la main gauche brisée dans le cylindre d'un broyeur. Le docteur Desobry qui a donné des soins a constaté des plaies par arrachement au regard de l'annulaire ; les tendons ne sont pas atteints.

L'incapacité de travail sera de 8 jours environ.

Outrages aux agents.

La police a procédé à l'arrestation des nommés Victor Demesch, 45 ans, bachelier et Victor Deguyot, 15 ans, lissierant, tous deux inculpés d'outrages aux agents.

Mellain. — Incidents à la gare d'Halluin.

Hier soir, à 11 heures 53, de nombreuses personnes ayant se plaindre du bruit que faisait la Compagnie du Nord qui néglige de chauffer les bouillottes des trains stationnant sur la quai réclamaient le chef de gare. Lorsque ce dernier fut arrivé les voyageurs lui exposèrent leurs doléances, mais il parait que par suite de négligence le personnel chargé de ce service les bouillottes n'avaient pas été chauffées.

Nous joignons nos protestations à celles des voyageurs et nous conseillons à certain chef de train d'être à l'avenir un peu plus poli envers les voyageurs.

Par suite de cet incident le train a subi un retard de 10 minutes.

Roneq. — Grave affaire de vol.

On nous apprend que la police instruit en ce moment une grave affaire de vol qui se serait commise à Roneq. Si le fait est exact nous donnerons demain des détails circonstanciés.

LILLE

SUICIDE

DU CAISSIER DU CERCLE DES NÉGOCIANTS

Hier M. Dervaux, âgé de 54 ans, représentant en vins et caissier du cercle des négociants de Lille, s'est suicidé à Tournai.

M. Dervaux qui habite avec sa famille au siège même du cercle (ter étage du crédit lyonnais, rue Nationale) quitta Lille, hier matin, sans prévenir personne.

Dans la soirée, le président du Cercle reçut une dépêche du commissaire de police de Tournai, l'informant que M. Dervaux s'était suicidé, d'un coup de revolver à la tête, dans un hôtel de ville.

M. Cordier, commissaire de service de permanence, fut prévenu aussitôt. C'est lui qui se chargea de prévenir, vers onze heures, la famille du suicidé.

On ne sait quels motifs ont poussé M. Dervaux à se donner la mort. Le Conseil d'administration du Cercle des Négociants s'est réuni aussitôt afin de vérifier les comptes de caisse de M. Dervaux mais il est resté muet sur le résultat de cette vérification.

La Noël socialiste

Cette année la fête de Noël sera fêtée par le Parti ouvrier avec plus d'éclat qu' jamais et cela à la grande joie des enfants.

La fête qui aura lieu à la Maison du peuple, 21, rue de Béthune, commencera à 6 heures précises.

Le programme en a été spécialement soigné ce qui nous donne la certitude que tous les membres du parti tiendront à être présents.

Pauvre famille

Il est encore cinq à boire et à manger. Le père, âgé de 53 ans, est atteint d'une maladie incurable et incapable de travailler.

Pour loger tout ce monde, il est trop étroit de lui nulle part : il est trop vieux.

La mère, âgée de 50 ans est atteinte de céciété très prononcée.

Quelques-uns des enfants sont mariés et ne peuvent venir en aide aux parents malheureux.

Celui qui était, en quelque sorte, leur gagne-pain, est allé rejoindre son régiment, il y a plus d'un mois.

Il n'est plus qu'une fille qui travaille et qui rapporte un salaire de 50 sous par jour sur lequel vivent, on ne sait comment, ces cinq membres de la même famille dont le plus jeune est une fillette âgée de peine de treize ans.

Pour loger tout ce monde, il faut que le père trouve de quoi payer un loyer de 15 francs par mois.

Inutile de dire que la semaine du terme est la plus cruelle de toutes ; il ne leur reste pour vivre alors que les deux pains de semaine du bureau de bienfaisance.

Ils sont sous le contrôle du dispensaire de la rue Ganay et à Wazemmes. Dernièrement, on distribuait aux indigents, les pièces d'hiver.

La femme de Cariaux alla, elle, comme toutes les autres indigentes, au dispensaire, pour avoir ce qui lui revenait de droit.

On lui donna une petite chemise d'enfant. Naturellement, un tel cadeau pour une mère de famille dont le dernier enfant avait treize ans, est le don d'arrière la pauvre femme.

Elle se mit dans une colère folle et réclama impérieusement autre chose.

Sur la réponse qu'il lui fut dit que si elle n'avait pas elle pouvait la laisser là, elle lui jeta la chemise et elle s'en alla les mains vides, mais furieuse et désespérée.

Le père Cariaux a adressé naguère au préfet une humble demande de secours.

Notre prochain lui, certainement, avec la petite robe qu'il distribue chaque année de bonnes grâces de notre République bourgeoise, n'a pas à se plaindre de la misère et trouve que tout est pour le mieux à la préfecture où il est encore logé, chauffé, éclairé et meublé pour rien lui et sa famille, lui a répondu qu'on ne pouvait rien faire pour le moment et que l'on verrait plus tard.

Telle est la récompense d'une pauvre famille dont un des enfants sert en ce moment le patrie.

Aux Vieux Ménages

Vraiment, depuis que nous avons pris à tâche de nous occuper des réformes dans les hospices il nous arrive toujours plus nombreuses des plaintes contre le régime alimentaire, et avec échamillions à l'appui, que la population des maisons hospitalières.

Ainsi nous avons reçu, cette semaine, d'un pensionnaire de l'Hospice des Vieux-Ménages, une portion de bouillie, part de viande pour deux, qui était imangeable.

Nous ne pourrions dire comment était cette viande, un morceau de croquant, qu'un eût avoué nous l'avons présenté, s'est refusé de manger.

A la réclamation faite par les pauvres vieux aussi mal servis, il a été répondu que s'ils n'étaient pas contents, ils avaient qu'à aller se faire placer à l'Hospice-Generale.

Ces M. Maquart qui est l'administrateur de l'hospice, n'ont pas l'air de s'en apercevoir.

Nous avons reçu d'autres plaintes dont nous parlerons demain.

Nous verrons bien si nos protestations resteront vaines.

Accident.

Judi matin, a été conduit, à l'hospice de la Charité, Mlle Hélène Tabon, 38 ans, rattachée, rue des Postes, 193, et travaillant chez M. Croquet, filateur, rue Adolphe.

Mlle Tabon avait eu, mercredi dans la soirée, la tête prise par une courroie de transmission.

On croit qu'on sera obligé d'extraire l'œil gauche qui est particulièrement atteint.

Bris de clôture.

Au moment où elle venait briser un carreau d'une valeur de 20 francs environ, à l'estaminet Baret, place des Patiniers, parce qu'on refusait de lui donner à boire, la nommée Gruson Stéphanie a été arrêtée.

Les marchés de Lille.

Aux termes de l'arrêté du 1er août 1891, les marchés ont lieu les jours de la Noël et de la Nouvelle Année se tiendront les mardi 24 et 31 décembre.

Les marchés aux bestiaux ne seront pas changés et se tiendront les mercredi 25 décembre et 1er janvier.

Syndicat des mineurs en fer et en acier de Lille. — La tombola organisée au profit des membres nécessiteux du syndicat promet d'être très brillante, vu le nombre de lots qui lui ont déjà été parvenus en ce moment. L'équipement de ses billets prouve que l'œuvre est bien comprise.

Les personnes généreuses disposées à envoyer leur lot à cette tombola sont priées de se faire car le tirage est fixé à une date très rapprochée.

La commission d'organisation donnera un magnifique bal dans le courant du mois de janvier; nous espérons que, vu les éléments qui ont déjà promis leur concours ainsi que les diverses sociétés musicales et du Club Dramatique du Parti Ouvrier, cette fête promet d'avoir un plein succès, ce qui augmentera sensiblement l'apport de la tombola.

La date sera fixée prochainement par la voie des journaux ainsi que le programme et le tirage de la tombola.

Nota : Les lots sont reçus au siège du syndicat rue de Béthune, 10, et sont exposés à la Maison du peuple, même rue, anciens salons Lecomte-Gollette, où des billets sont mis en vente.

Vol à l'étable.

Les nommés Verwick Gustave, 17 ans, cordonnier, boulevard Victor Hugo, 196 et Vando Guesle Alphonse, 15 ans, rue d'Avesnes, ont été arrêtés et écroués à la maison d'arrêt, pour vol et complicité de vol. Verwick, s'étant permis l'écépage de M. Perche, rue de Gand, de dérober cinq schus de laine, pendant que son ami Vando Guesle faisait le guet. On les a attrapés peu de temps après.

Fille soumise et voleuse.

MM. Vanwelden, s'étant trouvés allégués d'un montre en argent de 25 francs environ et ayant reconnu la voleuse en la nommée Laurence Briois, 19 ans, rue des Etiaques. Cette dernière a été arrêtée.

Commencement d'incendie.

Judi matin, un commencement d'incendie s'est déclaré chez les époux Ladan, marchands de chiffons, rue St-Germain. Le feu a été communiqué au placier par un vice de construction qui se trouvait près de la cheminée.

Les pompiers du poste de Fives sont arrivés aussitôt; mais il a suffi de quelques seaux d'eau pour avoir raison du feu.

Les dégâts s'élèvent, cependant, à trois cents francs.

Procès-verbaux.